



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE
ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

行 | LABORATOIRE INNOVATION
FORMATION EDUCATION – LIFE

« Faire mon métier... ? »

Ce que leur rapport à leur travail change aux pratiques des professionnels de l'école

Séminaire de recherche 2014-2016 du laboratoire Innovation Formation Education (LIFE)

Le premier mardi de chaque mois, de 17h30 à 19h30, Uni Mail

Information, contact, inscription : <http://www.unige.ch/fapse/life/> & life@unige.ch

Mémo 9 : Qu'inférer du mémo 8 ? ☺

Rédaction : Olivier Maulini (22 juin 2015)

Ce texte n'est pas « le mémo de Manuel pour les nuls ». Il prend appui sur son excellent travail méta-théorique pour esquisser une suite possible – et pragmatique – de notre séminaire de recherche. Comme il se doit, je repars du début de l'aventure pour résumer ce que j'ai compris de notre itinéraire et en conclure une ou des perspectives possibles.

Au départ : pourquoi telle pratique ?

N'oublions pas notre désarçonnement initial : certes, le métier d'enseignant subit des contraintes dont chaque praticien doit s'accommoder plus ou moins bien ; mais justement, tous ne s'en accommodent pas de la même façon, certains savent carrément assimiler les changements à leur manière propre de travailler, autrement dit, toutes les pratiques ne réagissent pas aux normes ambiantes et à leur évolution de manière univoque et synchronisée.

Il y a une part de liberté dans toute activité humaine, y compris l'esclavage le plus brutal. Le débat entre Martin Luther King et Malcolm X est là pour en attester. Ceux qui animent (parfois) les salles des maîtres ou les assemblées syndicales montrent à leur manière que les enseignants (les directeurs, les formateurs...) – aussi corsetés se sentent-ils dans leur travail – peuvent différer dans leurs analyses, leurs attitudes, leurs stratégies, leur exercice différencié du métier. Bref : les conduites varient d'un professionnel à l'autre, parfois nettement, parfois imperceptiblement ; et si elles le font dans des contextes comparables, c'est que doit jouer – en sous-main – une variable *extérieure* aux situations.

D'où notre hypothèse de travail : admettons qu'il y ait *un* métier d'enseignant, défini socialement, et *des* pratiques pédagogiques plurielles, en partie orientées et régulées individuellement. Quelle variable intermédiaire relie-t-elle les styles individuels au genre collectif, *les* pratiques pédagogiques *au* métier d'enseignant, *les* comportements observables à *la* situation, disons « politique », d'arrière-fond ? Cette variable est peut-être elle-même plurielle : rien ne dit qu'un seul facteur est en cause et expliquerait toutes les variations. Mais, par souci de

méthode, commençons par faire si ce facteur énigmatique était en effet tout-puissant : comment l'appellerait-on ? Nous avons choisi *rapport au métier* parce que tout le métier est dans l'expression, et parce que le mot « rapport » peut être entendu, à la suite de Charlot et al., comme « l'ensemble des relations » ou (dans les mots de Bourdieu) comme le « système de relations » noué entre un sujet humain et l'objet auquel il est plus ou moins volontairement confronté. Ici : (tout) le métier d'enseignant, auquel un réseau (infini ou au moins indéfini) de relations assigne chaque professionnel, bon gré, mal gré.

En chemin : qui c'est, le rapport au métier ?

Le rapport au métier fut donc notre compagnon de route durant l'année écoulée. Comme le rappelle Manuel, ce rapport est probablement plus qu'une simple relation : c'est une *disposition* relationnelle (ou un système de telles dispositions), c'est-à-dire un ensemble de caractéristiques du sujet qui s'activent si et seulement si il est placé dans une situation qui le confronte au métier (expression approximative et discutable, que je ne discute pas ici). Comme le sucre ne se dissout pas hors de l'eau, l'enseignant ne peut pas opérer la dévolution hors de la classe, ni plaider pour la professionnalisation hors d'une conversation. Une disposition est, dixit Alain, une *tendance à agir* qu'on n'observe uniquement sur le champ, pas seulement parce que l'intimité des autres est difficilement accessible au chercheur, mais surtout parce que nos dispositions intimes n'existent pas plus hors des contextes qui les caractérisent que la solubilité du sucre n'existe hors de l'eau. Dans un monde sans eau, le sucre serait toujours solide : dans un monde sans attente de classements, les enseignants n'auraient pas se montrer sélectifs ou non.

Admettons donc (1) que le rapport au métier soit notre Graal, (2) qu'il soit difficile à débusquer. C'est ce que nous avons fait, en somme, en prenant plusieurs détours l'an passé. Je les résume à la hache, pour ne pas répéter ce que nos mémos ont abondamment commenté (et je ne parle pas que du dernier !) :

1. Nous sommes partis du principe que le groupe de 30 personnes participant au séminaire constituait une immense ressource : 30 rapports (singuliers ?) au métier ? Certes, cette disposition professionnelle est construite socialement : cela ne veut pas dire qu'elle peut se cloner d'une personne à l'autre.
2. « Quel est notre rapport au métier ? » semblait cependant une question bien naïve. Comment y répondre sans même savoir ce que le terme serait susceptible de signifier ? D'où le premier détour opéré : nous confronter à une pratique pédagogique (celle de M. Hirschi), pour voir quels *jugements* nous porterions sur elle, puis ce que ces jugements pourraient dire de nos « schèmes de jugement » : le tiers intermédiaire du système de dispositions que Bourdieu nomme « habitus », et qu'il définit régulièrement comme une combinaison de schèmes de perceptions, de jugement et d'action, *i.e.* d'« invariants pratiques » d'autant plus fonctionnels qu'ils échappent à la conscience et à la ressaisie réflexive qui peuvent les problématiser et inciter à les modifier dans un souci cette fois délibéré de contrôle de l'action.
3. Une fois ces jugements extériorisés, il nous fallut revenir à nos dispositions intérieures, par l'artifice de notre déclaration (encore embryonnaire) des « droits de l'enseignant à faire son devoir » : en complétant la phrase « Tout enseignant devrait pouvoir... » par des droits hypothétiques, nous avons commencé d'identifier, selon Manuel, des « normes professionnelles du métier ». Je dirais que nous avons esquissé un référentiel inédit de compétences, qui ne dit pas ce que les enseignants « devraient savoir faire » (version classique), mais « devraient pouvoir faire » (sur un plan quasi juridique). Rappelons-nous

que les compétences d'une juridiction et, par extension, d'un métier réglementé (pléonasme), ne sont pas d'abord ce qu'elle *sait* faire, mais ce qu'elle est *autorisée* à faire. Comme un agent de police (même incapable) a la compétence de verbaliser, un enseignant (même directif) *devrait avoir la compétence* – si l'on en croit notre liste – de « susciter le questionnement » ou de « relier les savoirs formels aux pratiques sociales ». Qu'il l'ait ou non est un autre problème : celui de l'écart entre le métier désiré et le métier réel, si l'on en croit Ricoeur et sa lecture par Manuel.

Et maintenant ?

Notre référentiel d'un genre nouveau mériterait d'être complété, affiné, débattu, consolidé. Certains d'entre nous l'ont trouvé « trivial » : je ne suis pas de cet avis, car nous n'avons pas encore fait deux choses qui pourraient nous intéresser. Premièrement : débattre vraiment de chacun des items (« Agir en fonction de son bon sens », par exemple, fait-il vraiment l'unanimité, de quel « bon sens » parle-t-on, qui en décide et de quelle façon... ?). Deuxièmement : stabiliser une liste (inédite) de compétences-prérogatives que nous pourrions confronter aux référentiels (classiques) de compétences-injonctions, pour voir où sont les *hiatus* et ce qu'ils nous apprennent de l'écart entre les aspirations et les obligations des enseignants.

Ceci ne serait bien sûr qu'une étape, car identifier des schèmes de jugement (seraient-ce les nôtres) ne dira rien de leur corrélation avec les pratiques. Croiser ces schèmes avec la variété des conduites professionnelles demandera sans doute un tout autre travail d'enquête, qui reste à imaginer et à instrumenter. C'est à mon sens notre priorité du jour : comment envisageons-nous de poursuivre, afin (1) de mettre à l'épreuve et de stabiliser les dispositions empiriquement distribuées entre les *habitus* professionnels, (2) de faire le lien entre ce corpus et les variations de pratiques les plus significatives, vues de l'extérieur et/ou de l'intérieur de la profession ?